# Les nouveaux eldorados de l'expatriation française

## Conséquences patrimoniales et familiales du départ



Séverine BEVERNAEGIE, avocate au barreau de Bruxelles, associée au sein du cabinet Blitz-de Callatay-Goldschmidt et Associés

et François MASQUELIN, avocat au barreau de Bruxelles, associé au sein du cabinet Blitzde Callatay-Goldschmidt et Associés





et Davide PIAZZONI, avocat à Rome, Studio legale Piazzoni



et Rogério FERNANDES FERREIRA, fondateur et associé de RFF avocats



et Camille ANGER, avocate au barreau de Paris, associée au sein du cabinet BWG Associés

#### 1. - LES CONSÉQUENCES SUR LE COUPLE

- A. Le sort des régimes matrimoniaux
- B. Le divorce
  - 1° Attention au contenu de la loi étrangère
  - 2° Comment s'assure-t-on de la validité de la saisine afin de « gagner » l'éventuelle course à la juridiction ?
  - 3° Quelles sont les modalités du divorce à l'amiable?
- C. Liquidation

D. - Les obligations alimentaires entre époux

### 2. - TRANSMISSION DU PATRIMOINE

- A. Les donations entre époux
- B. Les donations aux enfants
- C. Successions
- D. Et les pactes Dutreil?
- E. Le sort des trusts

Avec l'essor des expatriations françaises vers la Belgique, le Portugal, l'Italie et les Émirats Arabes Unis, le présent article s'intéresse aux conséquences patrimoniales et extrapatrimoniales, trop souvent négligées, de ce départ des Français notamment quant à leur divorce, séparation et successions.

- 1 Après un fort engouement pour la Chine et l'Angleterre, ces destinations sont désormais un peu délaissées par les Français, pour la première suite à la crise du COVID 19 et pour la seconde encouragé par le Brexit.
- 2 Ainsi, nous constatons depuis quelques années une tendance des Français à s'expatrier vers de « nouvelles » destinations, que sont l'Italie, le Portugal, la Belgique ou encore les non moins fameux Émirats arabes unis.

Selon les informations disponibles sur le site de l'institut bruxellois de statistique et d'analyse 1, à la fin de l'année 2023, 179 272 Français résidaient en Belgique.

Il s'agit de la plus importante population étrangère sur le territoire belge. Les Français représentent 1,5 % de la population résidant en Belgique et 11,39 % des ressortissants étrangers en Belgique, tous pays confondus.